



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

21/06/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

SIOCA

2A, rue de la mer – 29710 POULDREUZIC

direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34

www.sioca.fr

Comité Syndical du 21 juin 2023

- Election du/de la Président.e
- Fixation du nombre de Vice-Président.e.s
- Election des Vice-Président.e.s
- Indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents
- Composition du bureau syndical
- Election du bureau syndical
- Délégations au bureau syndical et au Président
- Désignation d'un représentant à Quimper Cornouaille Développement
- Désignation d'un représentant à la Fédération Nationale des SCoT
- Désignation d'un représentant au CNAS
- Désignation d'un représentant au CAUE du Finistère
- Désignation d'un représentant au sein de l'association Vélo et Territoires
- Modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission Appel d'Offres (CAO)
- Autorisation de vote à main levée pour l'élection de la CAO
- Election de la CAO
- Structuration des commissions de travail thématiques
- Autorisation de vote à main levée pour l'élection des commissions de travail thématiques
- Election de la commission CDAC
- Election de la commission Mobilités
- Election de la commission Urbanisme et Habitat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-025 |
| Date de convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

Considérant la démission de Mme Florence CROM de sa fonction de Présidente du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, acceptée par M. le Préfet du Finistère en date du 8 juin 2023,

Vu l'arrêté préfectoral N°2020156-0001, en date du 4 juin 2020, modifiant les statuts du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement ;

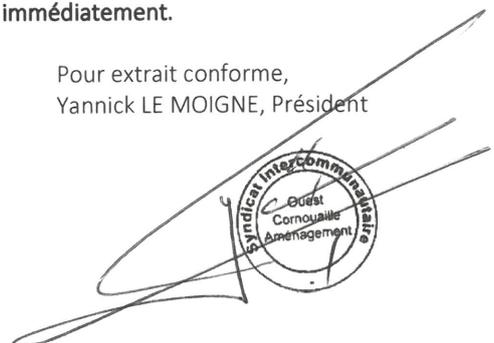
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-14, L.5211-2, L.2122-7 et L.5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de proclamer M. Yannick LE MOIGNE Président du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement et le déclare installé immédiatement.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230621-2023_026-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 21 juin 2023

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-026 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT.E.S

Le Président explique que l'élection d'un nouveau Président donne lieu à une nouvelle élection des Vice-président.e.s. Il convient de fixer le nombre de Vice-président.e.s avant de procéder à l'élection.

Le Président rappelle que conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Etant donné que le SIOCA compte 20 délégués, le nombre maximum de vice-président.e.s est donc de quatre (4).

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230621-2023_026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

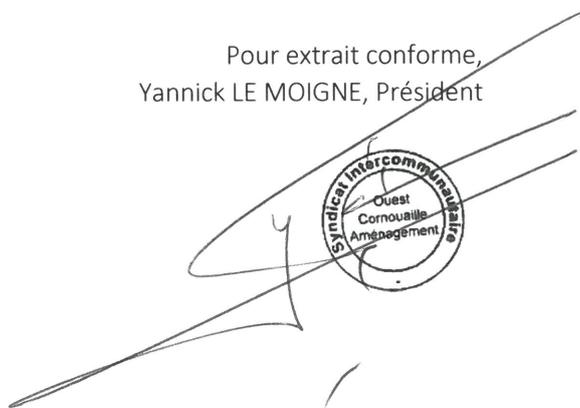
L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas de figure, le nombre de vice-président.e.s du SIOCA ne pourra excéder six (6).

Le Président propose de fixer à trois (3) le nombre de vice-président.e.s.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-10, L.5211-2 et L.5211-10,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical décide de fixer à trois (3) le nombre de vice-président.e.s.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230621-2023_027B-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 21 juin 2023

Délibération

2023-027

Date de la convocation

14 juin 2023

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 19
Pouvoirs : 1
Votants : 20

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENT.E.S

Vu l'arrêté préfectoral N°2020156-0001, en date du 4 juin 2020, modifiant les statuts du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement ;

Vu les procès-verbaux d'élection des Vice-Président.e.s annexés à la présente délibération;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Proclame Mme Solène JULIEN-LE MAO, élue 1^{ère} Vice-Présidente et la déclare installée.
- Proclame M. Philippe RONARC'H, élu 2^{ème} Vice-Président et le déclare installé.
- Proclame Mme Marie-Pierre BARIOU, élue 3^{ème} Vice-Présidente et la déclare installée.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230621-2023_028-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 21 juin 2023

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-028 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU/DE LA PRESIDENT.E ET DES VICE-PRESIDENT.E.S

Le Président expose que conformément à l'article R. 5711-1 du CGCT, le/la Président.e d'un syndicat mixte fermé dont la population se situe entre 50 000 et 99 999 habitants peut percevoir jusqu'à 29,53% du traitement afférent à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027), et que les vice-président.e.s peuvent percevoir chacun jusqu'à 11,81% du traitement afférent à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027).

Il est proposé au comité syndical d'attribuer les indemnités suivantes :

Président.e : 29,53% du traitement afférent à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Vice-président.e.s : 11,81% du traitement afférent à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

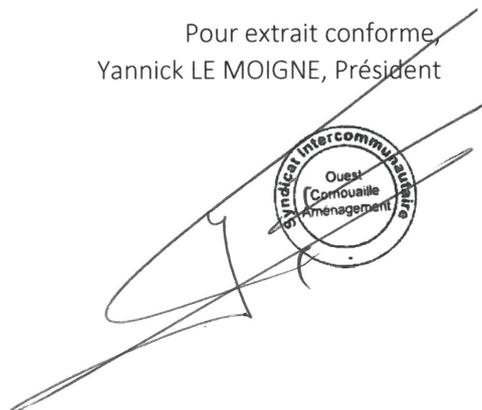
Affiché le

ID : 029-252902655-20230621-2023_028-DE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de :

- VERSER au/à la Président.e une indemnité de fonction de 29,53% du traitement afférent à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- VERSER aux Vice-Président.e.s une indemnité de fonction de 11,81% du traitement afférent à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- IMPUTER cette dépense à l'article 6531 du budget du SIOCA.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-029 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Composition du bureau syndical

Le Président propose au comité syndical, pour constituer le bureau syndical, d'élire quatre membres autres que le Président et les Vice-Président.e.s.

Vu l'arrêté préfectoral N°2020156-0001, en date du 4 juin 2020, modifiant les statuts du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L.5211-2;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical approuve la composition du bureau syndical telle que proposée : Président du SIOCA, Vice-Présidents du SIOCA et quatre membres à élire.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---------------------|
| Délibération |
| 2023-030 |

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |

| |
|-------------------------|
| Date d'affichage |
| |

| |
|---|
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Election des membres du bureau syndical

Le Président invite le comité syndical à élire les quatre membres du bureau syndical, autres que le Président et les Vice-Président.e.s du SIOCA, tel que prévu dans la délibération 2023-029 prise précédemment en séance du 21 juin 2023.

Vu l'arrêté préfectoral N°2020156-0001, en date du 4 juin 2020, modifiant les statuts du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L.5211-2;

Vu les procès-verbaux d'élection annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230621-2023_030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical proclame, outre le Président et les Vice-Présidents du SIOCA, Mme Josiane KERLOCH, M. Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne POITEVIN, et M. Gilles SERGENT membres du bureau syndical.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, is written over a circular official stamp.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-031 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Délégations au Président et au bureau syndical

Le Président expose que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et par conséquent à un syndicat mixte, de déléguer une partie de ses attributions soit au Président, soit aux Vice-Président.e.s, soit au bureau syndical.

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales liste les domaines de compétence qui sont exclus des possibilités de délégations.

Il rappelle que ces délégations permettent au comité syndical de se décharger d'une partie de ses tâches, dans un souci d'efficacité de l'action administrative en permettant une gestion plus souple des affaires courantes et une plus grande réactivité, sans pour autant écarter le contrôle de l'assemblée à laquelle le Président a obligation de rendre compte.

En cas d'absence du Président, les délégations qui lui sont données par le comité syndical pourront être exercées par le 1^{er} Vice-Président.

Il est proposé les délégations suivantes pour le/la Président.e et le bureau syndical :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

| RUBRIQUES | Président | Bureau |
|--|-----------|--------|
| AFFAIRES JURIDIQUES /ASSURANCES | | |
| Défendre le syndicat dans toutes les actions contentieuses intentées contre lui | | x |
| Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts. | x | |
| Approuver les conventions ACTES ainsi que les avenants relatifs à la dématérialisation de transmission des actes au contrôle de légalité | x | |
| Passer les contrats d'assurance et gérer les sinistres. | x | |
| FINANCES | | |
| Décider les ordres de mission du personnel et des élus et régler les états de frais afférents à ces déplacements (formation, colloques, congrès, ...). | x | |
| Solliciter les subventions nécessaires au financement des investissements ou de la section de fonctionnement. | x | |
| Souscrire l'ouverture d'un crédit de trésorerie dans la limite de 100 000 € pour une durée maximale de 12 mois et signer toutes pièces nécessaires. | | x |
| MARCHES PUBLICS /CONVENTIONS | | |
| Conclure des avenants aux marchés négociés < 5%. | x | |
| Conclure des avenants techniques (sans incidence financière). | x | |
| Conclure des conventions et des avenants d'utilisation et d'échanges de données numériques, statistiques et documentaires à titre gracieux ou onéreux | x | |
| URBANISME | | |
| Décider de saisir la CDAC pour les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m ² de surface de vente | | x |
| PERSONNEL | | |
| Autoriser les aménagements du temps de travail du personnel. | x | |
| Décider de l'accueil d'étudiants et de stagiaires ou de vacataires et leur verser des indemnités de stage dans la limite fixée par la loi ainsi que le cas échéant, des frais de déplacement. | x | |
| Procéder à l'embauche de personnel remplaçant ou saisonnier dans la limite des crédits prévus au budget. | x | |
| Contribuer aux frais de formation des agents dans le cadre de conventions conclues avec le CNFPT ou avec d'autres organismes de formation agréés, dans la limite des crédits prévus au budget. | x | |
| DIVERS | | |
| Traitement des questions urgentes entre les réunions du comité syndical à l'exception des compétences énumérées par le C.G.C.T. à l'article L.5211-10 | | x |
| Décider des lieux de réunion | x | |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide d'accorder au Président et au bureau syndical les délégations présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-032 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein de Quimper Cornouaille Développement

Le Président rappelle que l'agence de développement et d'urbanisme Quimper Cornouaille a été créée en 2010. Elle réunit les 7 communautés de communes de Cornouaille, les 3 chambres consulaires, l'Etat, la Région Bretagne, le Département du Finistère et les 3 syndicats de SCoT dont le SIOCA. Association loi 1901, elle fonctionne sous statut d'agence d'urbanisme agréées par l'Etat et est affiliée à la Fédération Nationale des Agences d'urbanisme (FNAU). Elle intègre également les missions du pays de Cornouaille (contrat de partenariat, tourisme, énergie, fonds européens...).

Il invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein de Quimper Cornouaille Développement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Yannick LE MOIGNE en tant que représentant du SIOCA au sein de l'agence Quimper Cornouaille Développement.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-033 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein de la Fédération Nationale des SCOT

Le Président rappelle que la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle constitue un centre de ressources et un réseau pour les élus et les techniciens de SCOT. Elle permet également de porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Il invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein de la Fédération Nationale des SCOT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Yannick LE MOIGNE en tant que représentant du SIOCA au sein de la Fédération Nationale des SCOT.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 21 juin 2023

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-034 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein du Comité National d'Action Sociale

Le Président rappelle que le CNAS est une association loi 1901 qui propose aux agents des collectivités territoriales une offre complète de prestations d'action sociale.

Il invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein du Comité National d'Action Sociale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Yannick LE MOIGNE en tant que représentant du SIOCA au sein du Comité National d'Action Sociale.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-035 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Finistère

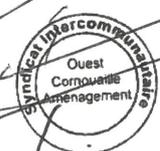
Le Président rappelle le CAUE est un acteur ressource du territoire sur les questions d'aménagements : formes urbaines, qualité des projets d'aménagement, accompagnement technique ou encore organisation de journées techniques thématiques et formations.

Il invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Finistère.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Solène JULIEN-LE MAO en tant que représentante du SIOCA au sein du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Finistère (CAUE 29).

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-036 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein de l'association Vélo et Territoires

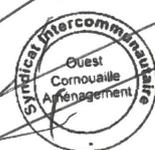
Le Président rappelle que Vélo et Territoires est une association créée en 1999 et regroupant 188 adhérents. L'association constitue un réseau d'information et d'échange dynamique. Elle met à disposition une expertise sur le vélo (documents techniques, chiffres clefs, suivi du Schéma national des véloroutes, webinaires etc.) et propose des événements ou des interventions.

Il invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein de l'association Vélo et Territoires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Philippe RONARC'H en tant que représentant du SIOCA au sein de l'association Vélo et Territoires.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-037 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission Appel d'Offres (CAO)

Dans le cadre d'une procédure de marché public passée en procédure formalisée, une commission spécifique doit être élue par le comité syndical en application de l'article L.1414-2 du même Code.

Cette commission est compétente pour l'attribution des marchés passés en procédure formalisée.

Conformément à l'article L.1414-4 du CGCT, cette commission est, par ailleurs, saisie pour avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Ladite commission, présidée de droit par le Président ou son représentant, comporte, s'agissant d'un établissement public, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus au sein du comité syndical.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission, peuvent participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le comptable de la Collectivité,
- un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Les membres titulaires comme suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panache ni vote préférentiel (article D.1411-3 du CGCT).

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Enfin, il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Avant que n'intervienne l'élection, l'article D.1411-5 du CGCT dispose que : « l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical décide de fixer les modalités de dépôt des listes de candidatures pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres telles qu'indiquées ci-après :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (cinq membres titulaires et cinq membres suppléants),
- En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats, susceptible d'être proclamé élu,
- Les listes doivent être déposées auprès du Président au cours du présent comité syndical.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-038 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation de vote à main levée pour l'élection de la Commission Appel d'Offres (CAO)

Le Président demande au comité syndical son accord pour déroger au principe de vote à bulletin secret dans le cadre de l'élection de la Commission Appel d'Offres (CAO). Il propose un vote à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical décide de procéder à un vote à main levée pour l'élection de la Commission Appel d'Offres (CAO).

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-039 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Election de la Commission Appel d'Offres (CAO)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et D. 1411-3 à D1411-5 définissant les règles relatives à la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération 2023-038 prise par le comité syndical en séance du 21 juin 2023 et autorisant le vote à main levée pour l'élection de la CAO,

Vu le procès-verbal de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

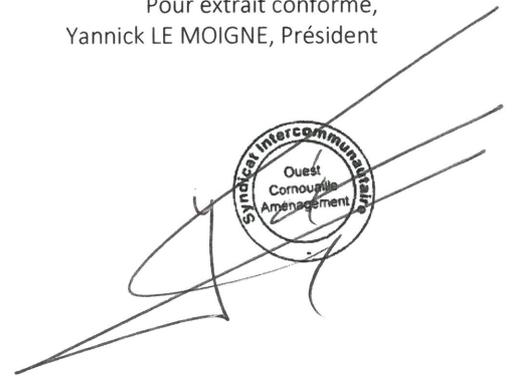
ID : 029-252902655-20230621-2023_039-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De proclamer, dans l'ordre de présentation sur la liste, Solène JULIEN-LE MAO, Marie-Pierre BARIOU, Philippe RONARC'H, Christian LOUSSOUARN et Bruno BUREL membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et les déclare installés ;
- De proclamer, dans l'ordre de présentation sur la liste, Florence CROM, Yves LE GUELLEC, Jean-Edern AUBREE, Gilles SERGENT et Danielle BOURHIS membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et les déclare installés.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Syndicat Intercommunal de l'Ouest-Cornouaille-Aménagement" around the perimeter and "Ouest-Cornouaille-Aménagement" in the center.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-040 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Mise en place et structuration des commissions de travail thématiques

Le Président rappelle que le SIOCA dispose à ce jour de 5 commissions thématiques, créées par délibération en date du 27 août 2020 : commission « Littoral et Environnement », commission « Economie et Aménagement commercial », commission « Réseaux et Déplacements », commission « Urbanisme et Habitat » et commission CDAC.

Il expose qu'au vu des évolutions du contexte et des projets portés par le SIOCA, il paraît nécessaire de revoir la liste des commissions de travail et de redéfinir leurs objectifs.

La commission « Littoral et Environnement » est inactive depuis septembre 2019. Le Président propose de la supprimer.

La commission « économie et aménagement commercial » est inactive depuis février 2021. Il est proposé de supprimer également cette commission.

De plus, il paraîtrait pertinent de revoir les objectifs poursuivis par la commission « Réseaux et déplacements », notamment au vu de l'évolution de contexte : prise de compétence mobilités par les EPCI et approbation de la Stratégie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230621-2023_040-DE

Mobilités Ouest Cornouaille portée par le SIOCA notamment. Il est proposé de transformer cette commission en commission « Mobilités » et de revoir ses attributions.

Le Président propose au comité syndical de revoir les commissions de travail du SIOCA de la façon suivante :

- **Commission « Mobilités » (ex-commission « réseaux et déplacements »)** : elle sera chargée de suivre les projets concernant les mobilités sur l'ouest Cornouaille, en lien avec les territoires voisins. Elle mènera des réflexions et travaillera au suivi des actions menées dans le cadre du Schéma Directeur Vélo et de la Stratégie Mobilités Ouest Cornouaille.

Il est proposé que la commission « Mobilités » soit composée de délégués titulaires ou suppléants, sans limite de nombre.

- **Commission « Urbanisme et Habitat »** : cette commission sera chargée du suivi de l'application du SCoT en vigueur et elle analyse notamment les projets d'urbanisme soumis à avis du SIOCA et de préparer les avis soumis au comité syndical. Elle pourra également débattre des projets d'études ou d'animations sur les thématiques de l'urbanisme et de l'habitat.

Il est proposé que la commission « Urbanisme et Habitat » soit composée de délégués titulaires ou suppléants, sans limite de nombre.

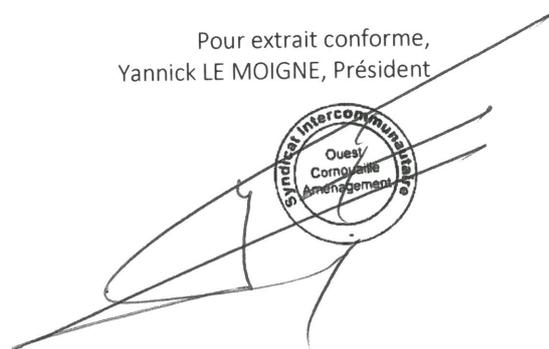
- **Commission « CDAC »** : cette commission rendra un avis sur les projets commerciaux soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour lesquels le SIOCA est consulté.

Il est proposé que la commission « CDAC » soit composée du Président et d'un représentant par EPCI, soit 5 membres au total.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place de trois commissions de travail thématiques : commission « Mobilités », commission « Urbanisme et Habitat » et commission « CDAC », et leurs attributions telles que présentées ci-dessus.
- APPROUVE la composition de ces commissions telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-041 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation de vote à main levée pour l'élection des commissions de travail thématiques

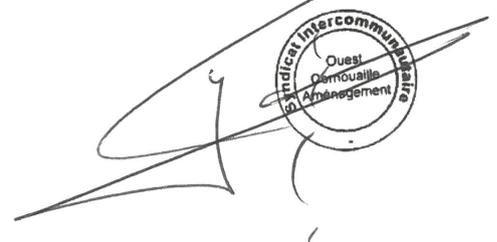
Le Président explique que le règlement intérieur du SIOCA prévoit une élection à bulletins secrets pour les membres des commissions de travail thématiques.

Il demande au comité syndical son accord pour déroger au principe de vote à bulletins secrets pour l'élection des membres des trois commissions thématiques définies dans la délibération 2023-040 prise précédemment en séance du 21 juin 2023.

Il propose une élection des membres des commissions de travail thématiques par vote à main levée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de procéder à des votes à main levée pour l'élection des membres des commissions de travail thématiques.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-042 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Election des membres de la commission « CDAC »

Le Président indique que les candidats souhaitant siéger dans cette commission avaient la possibilité de se manifester par écrit en amont de la séance. Il appelle les délégués présents à se manifester s'ils souhaitent se porter candidats pour devenir membres de cette commission.

Le Président invite le comité syndical à élire les membres de la commission « CDAC » et à désigner un élu référent pour cette commission.

Vu la délibération 2023-040 prise précédemment en séance du 21 juin 2023 fixant la composition de la commission « CDAC »,

Vu la délibération 2023-041 prise précédemment en séance du 21 juin 2023 autorisant le vote à main levée pour l'élection des membres de commissions de travail thématiques,

Vu les résultats du scrutin,

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230621-2023_042-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De proclamer Yannick LE MOIGNE (Président du SIOCA), Christian LOUSSOUARN, Solène JULIEN-LE MAO, Marie-Pierre BARIOU et Philippe RONARC'H membres de la commission CDAC.
- De désigner Marie-Pierre BARIOU comme élue référente de la commission CDAC.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---|
| Délibération |
| 2023-043 |
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |
| Date d'affichage |
| |
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Election des membres de la commission « Mobilités »

Le Président indique que les candidats souhaitant siéger dans cette commission avaient la possibilité de se manifester par écrit en amont de la séance. Il appelle les délégués présents à se manifester s'ils souhaitent se porter candidats pour devenir membres de cette commission.

Le Président invite ensuite le comité syndical à élire les membres de la commission « Mobilités » et à désigner un élu référent pour cette commission.

Vu la délibération 2023-040 prise précédemment en séance du 21 juin 2023 fixant la composition de la commission « Mobilités »

Vu la délibération 2023-041 prise précédemment en séance du 21 juin 2023 autorisant le vote à main levée pour l'élection des membres des commissions de travail thématiques,

Vu les résultats du scrutin,

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

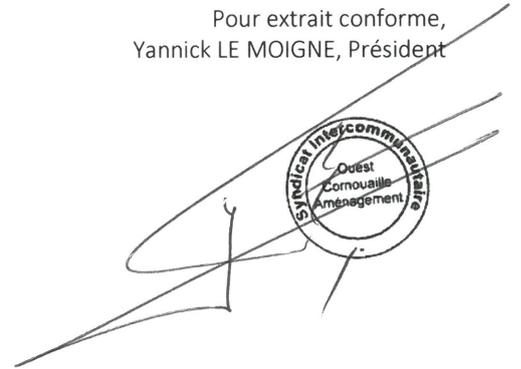
ID : 029-252902655-20230621-2023_043-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De proclamer Jean-Claude DUPRE, Jocelyne LE RHUN, Marie-Pierre BARIOU, Yves LE GUELLEC, Jean-Edern AUBREE, Philippe RONARC'H et Gilles SERGENT membres de la commission « Mobilités ».
- De désigner Philippe RONARC'H comme élu référent de la commission « Mobilités ».

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 juin 2023**

| |
|---------------------|
| Délibération |
| 2023-044 |

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 14 juin 2023 |

| |
|-------------------------|
| Date d'affichage |
| |

| |
|---|
| Nombre de délégués |
| En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20 |

L'an 2023 et le 21 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de Danielle BOURHIS, doyenne d'âge de l'assemblée.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Florence CROM, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H.

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN.

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT.

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Dominique BOUCHERON (suppléant), François GUET (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude DUPRE (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Election des membres de la commission « Urbanisme et Habitat »

Le Président indique que les candidats souhaitant siéger dans cette commission avaient la possibilité de se manifester par écrit en amont de la séance. Il appelle les délégués présents à se manifester s'ils souhaitent se porter candidats pour devenir membres de cette commission.

Le Président invite ensuite le comité syndical à élire les membres de la commission « Urbanisme et Habitat » et à désigner un élu référent pour cette commission.

Vu la délibération 2023-040 prise précédemment en séance du 21 juin 2023 fixant la composition de la commission « Urbanisme et Habitat »

Vu la délibération 2023-041 prise précédemment en séance du 21 juin 2023 autorisant le vote à main levée pour l'élection des membres des commissions de travail thématiques,

Vu les résultats du scrutin,

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230621-2023_044-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De proclamer Jacques CARIOU, Dominique BOUCHERON, Marie-Pierre BARIOU, Bruno JULLIEN, Denis STEPHAN, Danielle BOURHIS, Bruno BUREL, Christian LOUSSOUARN, Florence CROM, Yves LE GUELLEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ et Solène JULIEN-LE MAO membres de la commission « Urbanisme et Habitat ».
- De désigner Marie-Pierre BARIOU comme élue référente de la commission « Urbanisme et Habitat ».

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président

